

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 27 novembre 2019 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE19 1802**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 novembre 2019, en y retirant les articles 12.001 à 12.003, 20.007, 20.011 et en y ajoutant l'article 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE19 1803**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, cède la parole à M. François William Croteau, membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui souhaite partager avec les membres du comité exécutif un prix qu'il a reçu au nom de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

En effet, M. Croteau informe les membres du comité exécutif qu'il a accepté, au nom de la mairesse de Montréal, le prix « Gender Leadership towards inclusive prosperity » qui lui a été remis au musée Guggenheim à Bilbao, en Espagne, jeudi dernier. C'est la première fois que l'organisme Pixa, nouvellement créé par d'anciens membres de l'illustre « World Economic Forum », remettait ce prix. M. Croteau mentionne que cet honneur est également un indice qui souligne l'importance accordée à l'inclusivité à l'intérieur du développement économique d'une ville. M. Croteau rappelle que Montréal, et de manière significative le leadership de la mairesse, se distinguent en ce qui a trait à la prospérité inclusive, dont l'objectif est de faire en sorte que les villes soient les plus diversifiées que possible en alliant le développement social au développement économique. M. Croteau précise également que le jury était composé de membres provenant de villes différentes et qu'il a reconnu le travail exceptionnel de la mairesse Plante concernant l'équité entre les hommes et les femmes au sein de l'administration et de la société montréalaises. M. Croteau se lève et remet le trophée à madame Plante en soulignant que ce prix lui revient de plein droit.

La mairesse exprime toute la fierté qu'elle a d'être honorée au nom de la Ville de Montréal. Elle mentionne que l'inclusivité et la parité demeurent des préoccupations pour toute son équipe et que cela se reflète au sein de l'administration, de son Cabinet et du comité exécutif, car c'est la voie à adopter compte tenu de la représentativité des femmes dans notre société. Elle remercie chaleureusement les organisateurs du prix, de même que M. Croteau pour l'avoir accepté en son nom.

Le président du comité exécutif remercie M. Croteau et Mme Plante pour leurs interventions.

**CE19 1804**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Services Uniques JM inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, un contrat pour le transport de matières résiduelles par conteneurs ou par camions, pour le lot #4, pour une somme maximale 380 855 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17811 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, GFL environnemental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les lots #1 et #3 et à Les entreprises PEP 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot #2, pour une période de 36 mois, les contrats pour le transport de matières résiduelles par conteneurs ou par camions, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17811 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GFL environmental inc.	#1 et #3	2 303 122 \$
Les entreprises PEP 2000 inc.	#2	3 316 705 \$

- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 43 886 \$ en 2021 et de 89 533 \$ en 2022, pour un ajustement total de 133 419 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1195308004

---

### **CE19 1805**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Multirecyclage S.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de huit mois, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché du bois de l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 201 206,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17806 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1198501001

---

### **CE19 1806**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes ou seuls soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, pour la fourniture sur demande, des équipements de feux de circulation, dans le cadre du programme « Maintien et amélioration de l'actif feux de circulation afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires », pour les sommes maximales et les lots indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17588 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<b>Firmes</b>	<b>Lots d'articles</b>	<b>Montant maximal (taxes incluses)</b>
Électroméga ltée	2, 7, 8, 9, 11 et 12	1 268 036,17 \$
Tacel ltée	3, 10 et 14	1 547 649,73 \$
Orange Trafic inc.	1	1 713 891,05 \$
Les Industries Précision Plus inc.	15	516 697,65 \$
Néolect inc.	4	374 036,67 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 190 205,43 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Électroméga ltée;
- 3- d'autoriser une dépense de 232 147,46 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Tacel ltée;

- 4- d'autoriser une dépense de 257 083,66 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Orange Trafic inc.;
- 5- d'autoriser une dépense de 77 504,65 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Les Industries Précision Plus inc.;
- 6- d'autoriser une dépense de 56 105,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'entente avec Néolect inc.;
- 7- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1192968004

---

#### **CE19 1807**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Radiance Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour un service de planification et d'achat de média numérique pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 757 627,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17843;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1196756003

---

#### **CE19 1808**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Excavations Vidolo Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 34 mois, un contrat pour le chargement de matières résiduelles à l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, pour une dépense totale de 804 857 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17886 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 6 256 \$ en 2021 et de 10 694 \$ en 2022, pour un ajustement total de 16 951 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1197075002

---

**CE19 1809**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Techno-contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et la livraison d'automates programmables pour le contrôle des structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 428 232,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17884 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1193438030

---

**CE19 1810**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à 9187-0451 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication et l'installation de gardes de sécurisation machines bâtiment et de procédés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 471 226,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10308;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 683,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 62 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1196935002

---

**CE19 1811**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval relativement à l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles visés par le règlement RCG 07-031 sur le territoire de la Cité de Dorval;
- 2- d'autoriser la création temporaire de deux postes d'inspecteurs eaux et assainissement - code d'emploi 781650 - dans le centre Mesure de la consommation de l'eau - Local du Service de l'eau pour 2020 et 2021, financés par les tarifs des installations des mises aux normes facturées à la Cité de Dorval;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1197404004

---

**CE19 1812**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Fiducie Desjardins inc. pour gérer et conserver le patrimoine fiduciaire du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Démix, cellules numéros 2 et 3), afin de se conformer au décret 1351-95 du gouvernement du Québec, en date du 11 octobre 1995;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 31 043,28 \$, taxes incluses, pour les six années de l'entente;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer ladite entente ainsi que tout document pouvant y donner suite pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1193438012

---

**CE19 1813**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2019, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 235 821,36 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-bail.
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1198042007

---

**CE19 1814**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'un montant total de 40 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à l'organisme Atelier Entremise pour soutenir la réalisation de sa mission visant le déploiement d'usages temporaires et transitoires dans les sites vacants de Montréal, dans le cadre du Projet Young;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1190911003

---

#### **CE19 1815**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 125 000 \$, pour l'année 2019, à l'organisme Montréal en Fêtes pour la tenue de l'événement « Montréal en Fêtes : Place Nordique et le spectacle du Nouvel An », dans le Vieux-Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un projet de convention de soutien technique estimé à 125 000 \$ pour les deux volets de cet événement, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'événement « Montréal en Fêtes 2019 » qui se déroulera sur la place Jacques-Cartier et sur certaines rues environnantes;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1197883003

---

#### **CE19 1816**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Cirque Hors Piste pour la réalisation du projet *Cirkaskina - Rencontre nationale en cirque social*, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1194407002

---

**CE19 1817**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les modifications au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2 - d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1195978004

---

**CE19 1818**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société de transports de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction dans le cadre du projet d'accès universel à la station de métro Préfontaine, localisée dans le parc Raymond-Préfontaine, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1191027002

---

**CE19 1819**

Vu la résolution CA19 170294 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce en date du 4 novembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour l'installation d'un réseau de drainage unitaire dans l'avenue Isabella, à l'est de l'avenue Macdonald, soit le lot 2 347 769 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1198241006

---



**CE19 1820**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des servitudes d'occupation et de travail nécessaires pour la réalisation du projet d'installation d'ascenseurs, d'intégration de puits de ventilation naturelle et de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro McGill, dans le cadre du Projet McGill, identifiés aux plans annexés à la résolution CA-2019-171 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1190854003

---

**CE19 1821**

Il est

RÉSOLU :

de désigner les trois secteurs ci-dessous pour la mise en œuvre du PR@M-Commerce en 2020 :

- SDC Expérience Côte-des-Neiges;
- Association des commerçants de Pointe-Saint-Charles;
- Association des commerçants de la Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1191179017

---

**CE19 1822**

Vu la résolution CA19 19 0312 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 18 novembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), pour la construction d'infrastructures d'utilités publiques, dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de stationnement ainsi que de l'occupation de l'immeuble situé au 3000, rue Louis-A.-Amos, à Montréal (lot numéro 2 430 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), par la compagnie Amazon.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1196470061

---

**CE19 1823**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 374,41 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 7 au 15 octobre 2019, à Amsterdam et Copenhague (Europe), dans le cadre d'une mission pour le développement économique et la transition écologique de la métropole;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1190843010

---

**CE19 1824**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 2 852,55 \$ relative au déplacement de Mme Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et membre du comité exécutif, et ce en remplacement de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, afin de participer au congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) qui se tiendra à Phnom Penh (Cambodge) les 3 et 4 décembre 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1194302007

---

**CE19 1825**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 1 908,54 \$ relative au déplacement de madame Suzie Miron, conseillère associée aux infrastructures, à l'eau et à la condition féminine, afin de participer à la rencontre mi-année de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent les 1, 2 et 3 décembre 2019, à Chicago, Illinois (États Unis);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1194302006

---

**CE19 1826**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une somme de 80 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets du Service de l'Espace pour la vie;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 45 000 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3 - d'appliquer un revenu de 35 000 \$ en réduction des coûts du projet de renouvellement de l'exposition Naturalia (projet PTI 37011 - Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs);
- 4 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1190348006

---

**CE19 1827**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la permission de voirie par laquelle le ministère des Transports du Québec accorde à la Ville de Montréal le privilège d'installer, d'utiliser et d'entretenir un lien routier dans l'emprise de l'autoroute 40 entre les rues Fabre et Rousselot.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1191547001

---

**CE19 1828**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), l'ordonnance numéro 5-2 jointe au présent dossier décisionnel, pour modifier l'ordonnance modifiant la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle et le montant maximal de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1197597002

---

**CE19 1829**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35 % à 55 % sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1180607007

---

**CE19 1830**

Vu la résolution CA19 27 0358 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 4 novembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1195092005

---

**CE19 1831**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1196814005

---

**CE19 1832**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1190668001

---

**CE19 1833**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1196279003

---

**CE19 1834**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1196354002

---

**CE19 1835**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « avenue du Cirque » la partie de la 2<sup>e</sup> Avenue située entre la rue Jarry Est et la rue Deville, constitué du lot 1 745 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1194521014

---

**CE19 1836**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Martin Boulianne, à titre de directeur des infrastructures au Service des infrastructures du réseau routier dans la classe salariale FM12 (137 313 \$ - 171 644 \$ - 205 974 \$), à compter du 27 novembre 2019, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1195904001

---

**CE19 1837**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2019, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1198078015

---

**Levée de la séance à 10 h 16**

70.001

---

Les résolutions CE19 1802 à CE19 1837 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville